Les échos de Belleville

Janvier 2026 n°122

Voeux du maire



Dominique Rouby, maire de Belleville, les adjoints et conseillers municipaux, le CCAS ont le plaisir de convier l'ensemble de la population à la cérémonie des vœux 2026.
Rendez-vous à la salle des fêtes de Belleville **vendredi 9 janvier à 18h00**.
La cérémonie sera suivie d'un temps d'échange et de partage autour du verre de l'amitié.



Directeur de la publication : Dominique Rouby / Rédaction et mise en page : Miloud
Imprimé par nos soins (680 ex)

Infos communales

Repas des seniors

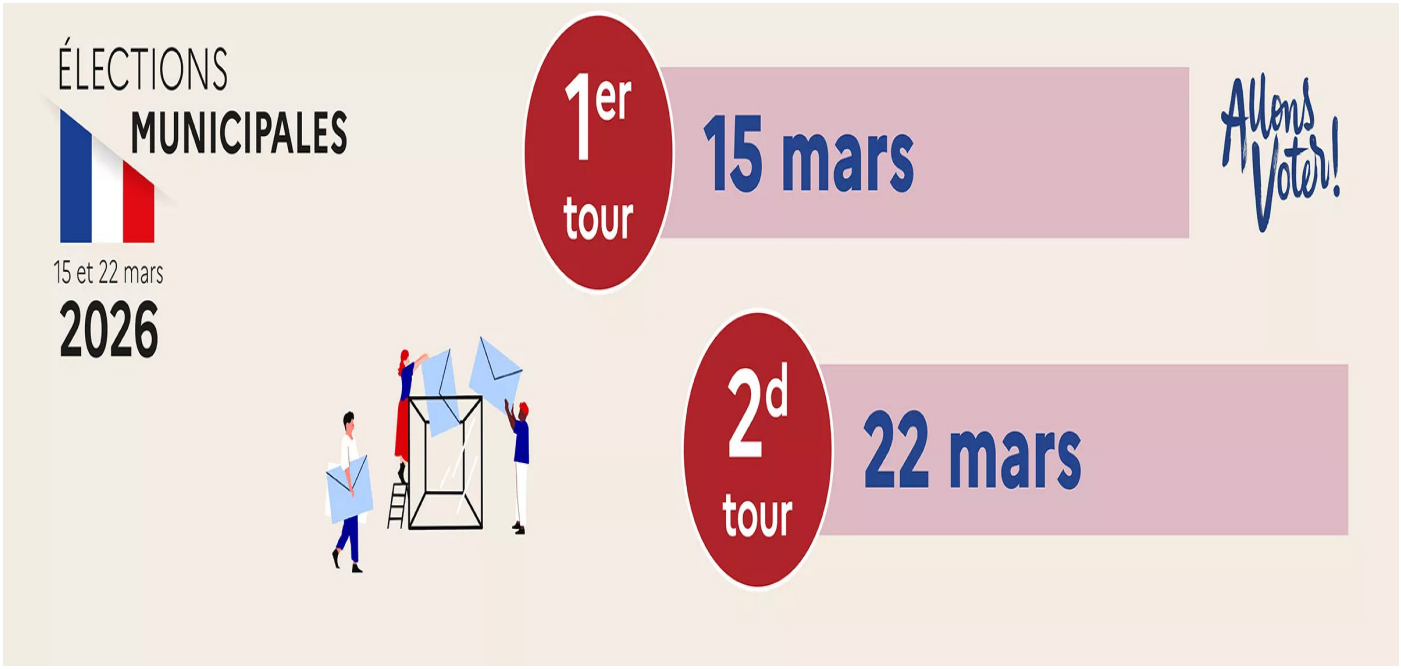


Le traditionnel repas des seniors s'est tenu samedi 13 décembre. Cette rencontre a permis à 107 convives de se retrouver en cette période de fin d'année et de déguster un menu gourmand concocté par «Espace Traiteur» dans une ambiance musicale portée par l'orchestre «les amoureux de l'accordéon».
Les membres du CCAS et les doyens du jour : Mme Gérard Antoinette et M Leguillette Jacques ont été mis à l'honneur.
Ce fût l'occasion d'avoir une pensée pour notre doyenne du village, Mme Granfils Laure, qui n'a malheureusement pas pu être présente.
Le même repas a été porté à domicile aux seniors de + de 85 ans qui n'étaient pas présents au repas.

Application Maelis

Rappel : téléchargez l'application et retrouvez les compte-rendus et délibérations municipales de la commune de Belleville...

Élections municipales



Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.
Si ce n'est déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant la date butoir.
Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires.
Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.
Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

jusqu'au mercredi 4 février 2026
si vous vous inscrivez en ligne

jusqu'au vendredi 6 février 2026
si vous vous inscrivez en mairie

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site service-public.gouv.fr.
Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie.
Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

Déneigement

En fonction des alertes météorologiques un agent municipal d'astreinte intervient pour déneiger les rues du village.
Une priorité est donnée sur les rues pentues du village.
Afin qu'il puisse effectuer correctement et surtout efficacement son parcours il est nécessaire de respecter quelques règles de stationnement.

Il convient de garer son véhicule en veillant à ce qu'il ne gêne pas le passage du tracteur et de la lame à neige.
En cas d'intervention il convient de faire preuve de patience. Entre le délai pris par l'agent pour venir à son poste de travail, les temps de chargement de la saleuse et l'intervention elle-même, il faut compter pas moins de 4 à 5 heures.

Les riverains d'une rue sont responsables du déneigement du trottoir au droit des limites de leur logement (propriétaires ou locataires).

Les bacs à sel sont placés dans des endroits stratégiques dans les rues en pente. Ils servent essentiellement à stocker du sel qui permet aux riverains de traiter la chaussée (pas le trottoir) en attendant le passage de la saleuse.

Les échos de l'interco

Déchetterie

Depuis le 22 décembre 2025, date de l'ouverture de la déchetterie de Pont-à-mousson, le système d'accès des 2 sites (Pont-à-mousson et Dieulouard) est libre et sans réservations.

